AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2244
FR0000074130-FS0692

28 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NICOX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2014, la Caisse des dépôts et consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir indirectement 3 952 574 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 3,98% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Bpifrance Participations SA	3 952 574	3,98
CDC (à titre direct)	0	0
Total CDC	**3 952 574**	**3,98**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NICOX SA.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 99 241 648 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.